

Les trajectoires des familles lesboparentales dont les enfants sont nés d'un donneur de sperme connu

Comment évolue la relation du donneur aux enfants ?

Présentation de la recherche

Étude qualitative démarrée en 2010 auprès de dix familles lesboparentales québécoises fondées grâce à l'aide d'un donneur de sperme connu et dont les enfants sont nés après l'adoption de la loi 84.

La Loi instituant l'union civile et les nouvelles règles de filiation (loi 84) promulguée en juin 2002 a permis la reconnaissance juridique des familles homoparentales au Québec. Un enfant peut dorénavant avoir deux parents légaux de même sexe. Un couple lesbien peut procéder en dehors du système médical pour concevoir un enfant, et ce, en ayant recours au sperme d'un homme qui acceptera d'agir comme donneur. Cet homme sera le géniteur de l'enfant, sans toutefois en être reconnu comme le père. Le rôle que cet homme jouera ou non auprès de l'enfant sera négocié entre les mères et le donneur, car ce statut n'est régi par aucune obligation ou responsabilité légale.

Alors que la première collecte de données visait à circonscrire le rôle du donneur et son niveau d'implication auprès des enfants issus de ses dons, la deuxième collecte réalisée entre 2013 et 2014 s'est attachée à documenter l'évolution de ce rôle, notamment en regard de l'évolution des relations nouées entre les protagonistes et les sollicitations potentielles des enfants issus des dons. Dans une situation, le portrait familial s'était modifié par la naissance d'un troisième enfant issu d'un donneur différent de ceux des aînés. Dans d'autres cas, les mères se sont séparées et se partagent désormais la garde des enfants.

Lors de cette deuxième collecte de données, nous avons voulu donner une voix à un membre jusqu'alors invisible, mais néanmoins essentiel de la dynamique triadique instaurée entre les couples lesbiens et leur donneur, c'est-à-dire le conjoint ou la conjointe de ce dernier. Cinq partenaires de vie des donneurs, deux hommes et trois femmes, ont donc aussi été rencontrés à cette occasion. Au total, 36 participantes et participants ont été rencontrés à travers le Québec, lesquels représentent quinze familles distinctes : dix de mères lesbiennes et cinq de donneurs.

Éléments
abordés dans
cette fiche

1

L'ANNONCE
AUX ENFANTS

2

LA NÉGOCIATION
DE L'ENTENTE

Chercheure

Isabel Côté, Ph.D.
Professeure agrégée
Université du Québec
en Outaouais (UQO)

Assistant

Kévin Lavoie, M.A.
Doctorant en sciences
humaines appliquées
Université de Montréal

Remerciements

Nous remercions les participantes et les participants pour leur implication dans cette recherche.

Ce projet a été financé par le Fonds de recherche du Québec sur la société et la culture (FRQSC), dans le cadre du programme de soutien à la recherche pour la relève professorale.

Fonds de recherche
Société et culture
Québec

UQO

1

L'annonce aux enfants de l'identité du donneur

Constats présentés dans cette section : stratégies de divulgation déployées par les adultes ; s'entendre sur l'information à transmettre ; les enjeux particuliers soulevés par l'annonce.

Au moment des entrevues en 2013-2014, douze enfants sur vingt savaient qui était le donneur par rapport à eux. Quant aux enfants des donneurs, aucun ne savait que leur père avait contribué à la naissance d'autres enfants. En fait, même si les enfants des donneurs et ceux nés de leurs dons se connaissent, plusieurs d'entre eux ne savent pas qu'ils sont génétiquement liés les uns aux autres.

Trois éléments principaux ressortent de l'analyse quant à l'annonce aux enfants de l'identité du donneur. Tout d'abord, se trouvent les stratégies de divulgation déployée par les adultes. Ensuite, la divulgation implique le fait que l'information qui sera alors transmise soit la même, peu importe l'interlocuteur qui discutera éventuellement du sujet avec l'enfant concerné. Enfin, l'annonce a le potentiel de soulever certains enjeux particuliers dans la relation entre le donneur et l'enfant.

1. Stratégies de divulgation déployées par les adultes

Les mères, les donneurs et leur partenaire déploient différentes stratégies à propos du dévoilement de l'identité du donneur, particulièrement en ce qui concerne le moment propice pour le faire.

Favoriser l'intégration de l'information dès le départ

Quatre familles ont opté pour l'intégration de l'information dès le très jeune âge de l'enfant. Cela est évidemment le cas pour les deux familles dont le donneur est identifié et reconnu comme le père des enfants, mais également pour deux autres familles dont le donneur est en périphérie du noyau familial formé par les mères.

« Je n'ai pas de souvenirs qu'elle l'a appris un jour précis [l'identité du donneur] parce que c'est quelque chose qu'on lui a répété dès qu'elle a été en âge de comprendre que ça prenait une graine de monsieur et une graine de madame pour faire un bébé. On a commencé à lui dire très, très jeune » (Mère)

LA THÉORIE DU PARCOURS DE VIE

Dans le cadre de la recherche, nous avons retenu la théorie du parcours de vie comme cadre d'analyse. Cette perspective théorique propose un appareil conceptuel global et articulé pour documenter l'évolution des rôles parentaux. Le parcours de vie est constitué de l'ensemble des trajectoires (conjugales, familiales, amicales, professionnelles, etc.) ponctuées par des événements et des transitions qui indiquent un changement de statut ou de rôle chez les personnes concernées, ainsi que des changements de comportements et de pratiques.

L'annonce aux enfants de l'identité du donneur et la négociation de l'entente sont analysés ici comme des événements susceptibles de modifier la trajectoire familiale des mères lesbiennes, de même que celle des donneurs et, éventuellement celles des enfants. Ces événements apparaissent alors comme déterminants dans la façon dont les adultes organiseront le rôle de chacun dans leur système familial respectif.

Attendre le « bon » moment

Sept familles attendent le moment propice pour révéler l'identité du donneur. Ce moment n'est toutefois pas défini avec précision, les mères et les donneurs estimant que la nécessité s'imposera d'elle-même lorsque les circonstances seront favorables et que l'enfant sera prêt à intégrer l'information.

« C'est sûr qu'à un moment donné, ils vont finir par le savoir, mais quand? On n'a pas encore pris la décision. Quand on va connaître nos enfants, leur degré de maturité. On va voir aussi un peu quand les mères vont prendre la décision de le dire aux leurs. C'est tout ça qui va jouer » (Partenaire d'un donneur)

Répondre aux questions

Les quatre familles restantes ont opté pour attendre les questions en ce sens. La première question qui émerge habituellement dans la prime enfance est : « Où est mon papa? », ce à quoi la réponse généralement formulée est « Tu as deux mamans, pas de papa ». L'enfant s'en satisfait et ce n'est que plus tard, lorsque l'enfant comprend comment se font les bébés que des questions plus précises émergent, habituellement au début du parcours scolaire.

« Moi, je réponds à ses questions. Au fur et à mesure, il va avoir plus de questions. (...) S'il me pose une question, je me dis qu'il est prêt à attendre la réponse, mais je n'irai pas dans les détails à moins qu'il me demande des détails. Ça va être au jour le jour » (Mère)

2. S'entendre sur l'information à transmettre

Les mères et les donneurs ont de nombreuses discussions à propos de l'information à transmettre aux enfants et de la façon de procéder. Dès le départ, avant même la conception des enfants, la question avait été abordée. Par la suite, cette préoccupation ressurgit à l'occasion, notamment lorsque les mères et les donneurs se rencontrent lors d'événements tels que les anniversaires ou d'autres occasions spéciales. Deux préoccupations sont prépondérantes.

Clarifier le don comme une aide à la procréation

Plusieurs mères et donneurs se sont montrés préoccupés à l'idée que l'enfant conceptualise le don comme une forme d'abandon. En ce sens, les adultes sont soucieux que les enfants comprennent que le donneur n'est pas un père qui les a abandonnés, mais bien un homme généreux qui a aidé leurs mères à réaliser leur rêve de fonder une famille.

« Ça m'angoissait au départ et j'ai abordé la question avec les filles. J'ai dit : « Je ne veux pas qu'ils pensent que j'étais avec [Prénom de la mère ayant porté l'enfant] et que je les ai quittés. Il faut que ce soit clair dès le début que vous avez toujours été ensemble, que moi j'étais là juste pour vous aider à avoir des bébés » (Donneur)

Transmettre l'information à l'ensemble des enfants concernés

Lorsque les donneurs ont des enfants eux-mêmes, les adultes souhaitent que l'information soit transmise en même temps pour tous et toutes, afin d'éviter que les enfants des uns révèlent l'information aux enfants des autres. Contrôler le message est aussi une de leurs préoccupations, pour faire en sorte que la même information soit transmise à l'ensemble des enfants concernés.

« C'est certain que quand les filles vont le dire aux enfants, il va falloir en parler aux nôtres nous aussi. Parce que sinon, ce sont les enfants qui vont s'en charger » (Donneur)

3. Les enjeux particuliers soulevés par l'annonce

L'annonce du rôle joué par le donneur dans la conception de l'enfant soulève plusieurs enjeux, lesquels ne sont pas nécessairement négatifs. Nous remarquons toutefois que l'annonce amène parfois une redéfinition des liens relationnels entre le donneur et les enfants issus de ses dons ou, du moins, de nouvelles discussions ou des pistes de réflexion chez les adultes.

Les demandes de l'enfant quant à la présence du donneur

Pour l'instant, les enfants n'ont pas formulé d'exigences ou de désirs concernant une présence accrue du donneur dans leur vie. Les mères et les donneurs précisent néanmoins qu'ils s'adapteront le cas échéant.

Pour une famille, la situation s'est avérée délicate puisque peu après l'annonce à l'enfant de l'identité du donneur, ce dernier a rencontré une femme qui désapprouvait le fait que son conjoint ait déjà fait un don à un couple d'amies. Conséquemment, la fréquence des contacts entre le donneur et l'enfant a diminué pendant un certain temps. Pendant cette période, les mères ont utilisé différentes stratégies pour démontrer à l'enfant que le donneur s'intéressait à elle, en lui soulignant par exemple les commentaires positifs qu'il pouvait formuler sur Facebook lorsque les mères la mentionnaient dans leurs publications. La situation s'est rétablie depuis.

Les termes d'adresse utilisés pour désigner le donneur

Si toutes les mères, se font appeler « maman » ou ses différentes déclinaisons (p. ex. : « mom »), il est plus difficile de trouver des mots pour nommer le donneur. En effet, les mères ont dû réfléchir à un terme jugé approprié pour parler de l'homme à l'origine de la naissance de leurs enfants.

Au départ, lors des négociations pour le don, il a été prévu que deux se feraient appeler « Papa », alors que deux autres seraient dénommés par un terme de parenté plus large (« Tonton » ou « Parrain »), et les cinq autres par leur prénom.

Une fois l'enfant inclus dans l'équation, les adultes lui laisse généralement le choix de désigner le donneur comme il le souhaite. Certains de ces enfants disent « mon papa », « mon père » ou « mon donneur » lorsqu'ils parlent de lui dans une discussion, mais utilisent son prénom pour s'adresser directement à lui.

« Il a demandé à ses mères : comment dois-je l'appeler?. Elles lui ont répondu qu'il devrait me le demander. Alors il est venu me voir et m'a demandé : comment devrais-je t'appeler?. On n'a pas vraiment décidé, en fait. Je crois que de temps en temps il va dire : 'mon père' quand il parle de moi à ses amis, mais il s'adresse à moi par mon prénom » (Donneur)

La refonte du système de parenté

L'annonce peut induire une refonte du système de parenté, c'est-à-dire les liens unissant les personnes faisant partie de la famille et leur rôle respectif. Cela est d'autant plus vrai lorsque le donneur fait partie de la famille de la mère qui n'a pas porté l'enfant. Selon les mères concernées, avoir recours à son frère comme donneur présente plusieurs avantages, dont celui de leur permettre d'être liées biologiquement d'une certaine façon à leurs enfants. Ce faisant, les membres de l'entourage (parents, frère et sœur, neveux et nièces, etc.) occupent la même place dans le système familial qu'ils auraient eu si ces mères avaient porté elles-mêmes leurs enfants.

Advenant l'annonce de l'identité du donneur, certaines mères craignent que cela complique la situation dans laquelle leur frère, identifié comme un oncle (dans certains cas comme un parrain), soit dès lors investi d'un rôle paternel par l'entourage.

« On n'a pas l'intention de lui cacher. C'est sûr qu'on va voir rendu là à quel point ça va créer de l'ambiguïté, parce que biologiquement c'est clair qu'elle a un père puis son père, c'est son oncle » (Mère)

La négociation de l'entente, un élément central pour le maintien d'une dynamique positive entre les adultes concernés

2

Éléments de négociation présentés dans cette section : dons futurs ; la présence de l'entourage du donneur dans la vie de l'enfant ; réponses envisagées selon des scénarios futurs.

Comme nous l'avons constaté dès la première collecte de données, la négociation de l'entente est un moment charnière où convergent les motivations et les besoins respectifs de personnes concernées. Différents thèmes sont alors discutés entre les adultes afin de construire une dynamique relationnelle qui rejoigne les attentes de chacune et chacun, en plus de créer un espace permettant l'expression de craintes ou de préoccupations. Parfois concentrée dans un moment particulier, souvent échelonnée sur plusieurs semaines ou plusieurs mois, la négociation témoigne aussi de leur préoccupation à l'endroit des besoins appréhendés de l'enfant à naître.

« Avant de faire le don, on a eu une bonne discussion sur comment on voyait ça. Elles nous ont fait signer un papier pour formaliser le fait qu'il n'y aurait pas de recours contre mon conjoint pour une pension alimentaire. Puis on a discuté de comment on allait vivre ça les deux familles ensemble, nommer les choses pour ne pas que ça crée de malaise parce que notre amitié est importante » (Partenaire d'un donneur)

Nous remarquons que les éléments soumis à la négociation sont sujets à changement au fil des années, que ce soit après l'arrivée d'un nouvel enfant, le déménagement du donneur dans une autre région, ou le sentiment de confiance accru comme parent ressenti chez la mère n'ayant pas porté l'enfant.

Dons futurs

Quatre donneurs se sont engagés dès le départ à faire des dons pour plus d'un enfant. Deux autres, soupçonnant que tel serait le désir des mères, ont accepté d'emblée lorsque la demande de participer à la naissance d'un deuxième enfant a été formulée quelque temps après la naissance du premier bébé. Enfin, trois donneurs ont affirmé qu'ils accepteraient de faire à nouveau des dons, si le couple concerné le leur demandait.

Dans deux cas, les partenaires de vie de deux donneurs étaient présents tout au long de la démarche et ont participé activement au processus menant à la naissance de l'enfant des mères. Dans deux autres situations, la conjointe du donneur s'est jointe à la triade après la naissance d'un ou deux enfants issus des dons. Pour l'une d'elles, l'évolution de la relation de couple a fait alors en sorte que l'entente initiale entre le donneur et le couple lesbien a été renégociée.

« Après le deuxième, c'est là que ça a changé, parce qu'elles ont voulu en avoir un troisième. On a accepté les deux premiers parce que ça a été une décision commune de dire oui, mais là, je suis tombée enceinte. C'était clair pour nous deux que lorsqu'on avait notre propre famille, mon conjoint ne faisait plus de don » (Partenaire d'un donneur)

La présence de l'entourage du donneur dans la vie de l'enfant

Bien que certaines mères puissent être, au moment de la négociation de l'entente, réfractaires à inclure l'entourage du donneur dans leur vie familiale, il peut arriver que leur position évolue après la naissance de leur enfant. C'est d'ailleurs le cas d'une participante qui, de son propre aveu, a changé d'idée à cet égard au cours des dernières années. Désormais, la mère du donneur de son fils occupe un rôle qui s'apparente à celui de grand-mère, avec la bénédiction des deux mères et de ce dernier.

« La relation avec [Prénom de la mère du donneur], s'est bâtie tranquillement et naturellement. Au début, avant que mon fils soit né, [Prénom du donneur] a dit que sa mère était intéressée de le rencontrer. Je n'étais pas prête, mais là, ça se passe super bien. Souvent, quand on a besoin de quelqu'un, elle est là pour nous aider, pour le garder. Mon fils ne savait pas qui ils étaient [la mère du donneur et son conjoint]. C'était juste des amis de la famille. Il y a quelques mois, j'ai dessiné un arbre généalogique pour lui. J'ai montré [Prénom du donneur] avec un lien différent, mais en précisant [Prénom de la mère du donneur], c'est sa mère. Là, mon fils a pu comprendre un peu plus. [...] Une fois, je l'ai entendu dire à son ami : « ce ne sont pas mes grands-parents, mais c'est comme mes grands-parents » [rires] (Mère)

Réponse envisagées selon des scénarios futurs

La période de négociation a permis de discuter de plusieurs éléments concernant l'avenir de l'enfant. Quatre donneurs se sont engagés à prendre en charge les enfants advenant le décès des mères. Cela leur importait au point où trois d'entre eux ont insisté pour que cela soit inscrit dans le testament des mères. Pour ces participants, il était tout à fait naturel que l'enfant devienne leur responsabilité si une situation dramatique survenait un jour. Le lien biologique liant le donneur aux enfants n'est toutefois pas toujours l'élément prédominant par rapport à cette décision, les valeurs humaines et éducatives communes étant aussi considérées dans la réflexion des couples concernés.

« C'était important pour moi que, si par hasard, dans le pire scénario, il se passait quelque chose et que toutes les deux périssent dans un accident de voiture, par exemple, qu'à ce moment-là l'enfant devienne ma responsabilité » (Donneur)

La préoccupation d'être présent et disponible pour les demandes potentielles de l'enfant à l'adolescence a amené les donneurs et leur partenaire à se projeter dans l'avenir. Conformément à la représentation qu'ils ont de leur rôle comme étant situé à la marge du système mère-enfant, s'ils acceptaient d'accueillir l'enfant, cela ne se ferait pas sans que les mères ne soient d'accord. Il est clair que l'accueil de l'enfant ne viserait pas à remplacer sa famille d'origine, mais plutôt à l'aider à combler un besoin, celui d'une quête identitaire ou encore, une prise de recul en cas de difficultés entre lui et ses mères.

« Au moment de l'adolescence, s'ils ont envie de se tourner vers nous, comme un oasis pour prendre un temps d'arrêt de leurs vrais parents, nous serions disposés à les prendre. Mais les filles devront être d'accord avec ça. Et si on les accueille, on va leur expliquer qu'on ne le fait pas parce que je suis leur père, mais parce que nous sommes des adultes dans leur vie et que nous sommes là pour les aider au moment où ils en ont besoin » (Donneur)

La projection dans l'avenir de plusieurs mères amène de nouvelles possibilités quant à l'élargissement de la place du donneur dans la vie de leurs enfants. Une fois leurs enfants devenus adolescents ou adultes, ces mères seraient ouvertes à ce qu'une relation plus soutenue se développe entre le donneur et les enfants. Les participantes expliquent cela de deux façons. D'une part, à l'adolescence, leur enfant sera plus autonome et en mesure de faire ses propres choix. Il aura également bien intégré le fait que son noyau familial est composé de deux mamans. La place de la mère n'ayant pas porté l'enfant sera donc, à leurs yeux, assurée.

D'autre part, elles considèrent que le donneur sera plus susceptible de vouloir, à ce moment-là, nouer une plus grande relation avec l'enfant. Elles estiment qu'il lui sera plus facile d'interagir avec un adolescent ou un jeune adulte qu'avec un bambin. Quoi qu'il en soit, les mères sont conscientes qu'il est impossible de prévoir l'avenir ni de contrôler tous les impondérables. Elles jugent qu'il serait difficile pour elles d'interférer dans la relation que l'enfant pourrait vouloir établir avec le donneur. Les mères ont donc insisté sur la souplesse nécessaire afin de pouvoir s'adapter à tout changement imprévu.

En guise de conclusion

Plusieurs participantes et participants ont mentionné être en train de « construire une nouvelle dynamique familiale » sans avoir ni balises ni modèles sur lesquels s'appuyer, la procréation à l'aide d'un tiers connu étant une pratique marginale et peu documentée, tant sur le plan scientifique que dans les milieux médicaux et associatifs. Chacune des familles a donc développé sa propre conception et actualisation du rôle de donneur. Selon les personnes rencontrées, cela requiert beaucoup de souplesse et d'ouverture quand à de possibles modifications de ce rôle en fonction des sollicitations ultérieures de de l'enfant ou d'événements personnels et familiaux, tel un déménagement dans un autre région ou un autre pays.

Le dévoilement de l'identité du donneur aux enfants est une préoccupation partagée par les mères, les donneurs et les partenaires, à la rencontre de leurs intérêts communs et des besoins des enfants. Intégrée dans l'histoire familiale, la question des origines est exempte de secret.

La mise en pratique du rôle du donneur est analysée en termes d'engagement, qui s'évalue plutôt comme un parcours de vie réunissant les trajectoires conjugales et familiales des mères lesbiennes, des donneurs et, le cas échéant, de son ou sa partenaire. Ceci est d'autant plus pertinent que le rôle du donneur est évolutif, c'est-à-dire qu'il n'est pas figé dans le temps. L'engagement du donneur dans le projet parental d'autrui permet de rendre compte de la façon dont il transpose son rôle en gestes concrets.

Les couples lesbiens qui choisissent d'avoir leurs enfants avec un donneur connu et les hommes qu'elles approchent doivent prendre le temps de réfléchir, au préalable, à leurs aspirations à l'égard du projet. Les hommes doivent également réfléchir aux impacts que leur don pourrait avoir sur eux, leurs proches et leurs propres enfants. Cela est d'autant plus important que les recherches démontrent que ceux qui n'ont pas pris cette période de réflexion sont susceptibles d'éprouver des difficultés à se conformer à ce qui est attendu par les mères quant à la place qu'elles souhaitent le voir occuper auprès de l'enfant. Ceci peut donc devenir une source de frustration pour certains donneurs qui anticipent leur rôle différemment des mères. C'est ce manque de discussion dès le départ qui engendre, ultérieurement, une insatisfaction de part et d'autre, et les conflits qui en résultent.

Notre recherche tend à confirmer cela. Nos résultats démontrent en effet que le dialogue initial a permis d'organiser la structure familiale et de circonscrire le rôle du donneur à partir d'une convergence des prises de position de tous les adultes concernés. Cette clarification des rôles anticipés et des besoins fait en sorte que les points de vue des mères, des donneurs et de leur partenaire se rejoignent quant à leur place respective auprès de l'enfant, engendrant ainsi une satisfaction des unes et des autres au regard de la situation.

Pour citer ce document

Côté, Isabel et Kévin Lavoie (2017). *Les trajectoires des familles lesboparentales dont les enfants sont nés d'un donneur de sperme connu : comment évolue la relation du donneur aux enfants?* Fiche synthèse. Gatineau : Département de travail social, Université du Québec en Outaouais.